



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 103149

## Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'ordonnance n° 2017-31 du 12 janvier 2017. Le collectif inter-associatif sur la santé a en effet alerté un certain nombre de parlementaires sur les contradictions que cet arrêté entraînerait avec la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, qui précisait l'absence de facturation des dépassements d'honoraires dans le secteur hospitalier public. Il lui demande donc les mesures qu'elle entend prendre pour poursuivre la lutte contre les dépassements abusifs d'honoraires et garantir l'égalité dans l'accès aux soins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Cuvillier](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103149

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [28 février 2017](#), page 1556